

Règlement 2026-186
RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES
SÉANCES DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-
CLIFTON

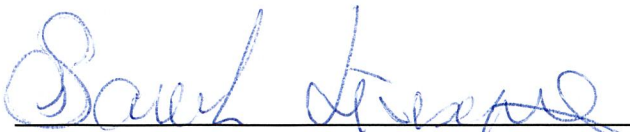
Avis public

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 septembre 2026, le règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a été adopté.

Ce règlement régit la régie interne des séances du conseil de Saint-Isidore-de-Clifton pour l'année 2026 et les suivantes.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site web municipal au <https://www.st-isidore-clifton.qc.ca/administration/reglements/> et au bureau municipal, sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture, soit du mardi après-midi au jeudi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, le 15 septembre 2026.



Sarah Lévesque, directrice générale greffière-trésorière



Certificat de publication

Je, soussignée, Sarah Lévesque, directrice générale de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 15 septembre 2026 et en publiant sur le site web de la municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 15 septembre 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sarah Lévesque", written over a horizontal line.

Sarah Lévesque

Directrice générale greffière-trésorière